

# PLAN DE GESTION HIVERNALE DE LA VILLE DE SAINT JOHN

Le Plan de gestion hivernal de la ville de Saint John vise à maintenir l'accessibilité des rues et des trottoirs essentiels à la circulation sécuritaire des personnes, des véhicules et des marchandises tout au long de la saison hivernale.

**HIVER 2023  
BUDGET DES  
OPÉRATIONS**  
CONTRÔLE DE LA  
NEIGE ET DE LA GLACE  
POUR LES RUES :

**5 601 737 \$**

CONTRÔLE DE LA NEIGE ET  
DE LA GLACE POUR LES  
TROTTOIRS :

**1 034 591 \$**

## ENTRETIEN HIVERNAL DES ROUTES

La Ville de Saint John dessert  
**1 160 kilomètres** de route.  
Cela comprend le déneigement  
et l'application de sable,  
de sel et de saumure.

*Le saviez-vous? 1 160 kilomètres de route est la distance approximative de Saint John (N.-B.) à Ottawa (Ontario)!*

## ÉQUIPEMENT D'HIVER



**44**

pièces d'équipement principales sont utilisées pendant les mois d'hiver pour desservir les routes et les trottoirs.

**4**

autres chasse-neiges plus anciens sont disponibles lorsque l'équipement principal est en réparation.

## ENTRETIEN DES TROTTOIRS



La Ville de Saint John dessert  
**225 kilomètres**  
de trottoirs.

Cela représente **55 %** des  
trottoirs de la Ville.

*Le saviez-vous? 240 kilomètres est la distance approximative de Saint John (N.-B.) à Springhill (N.-É.)!*

## PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Cinq mini stations  
météorologiques  
ont été ajoutées pour  
améliorer la prise de  
décision en cas de  
tempête.



## SABLE, SEL ET SAUMURE

En moyenne, la ville consomme **12 000 tonnes** de sel de voirie et **3 000 tonnes** de sable.

Les équipes utilisent un camion spécial équipé de saumure liquide pour vaporiser sur la surface de la route avant une tempête. Cela peut réduire l'accumulation de neige et de glace sur les routes.



## INTERDICTIONS DE STATIONNEMENT

Des interdictions de stationnement dans la rue peuvent être invoquées pour permettre un déneigement plus efficace. Si une interdiction de stationnement est invoquée, les véhicules ne peuvent pas être garés dans les rues pendant la nuit.

**LA VILLE A DEUX INTERDICTIONS DE STATIONNEMENT DIFFÉRENTES :**

Nord-Est-Ouest (NOUVEAU)  
Péninsule du Centre-Sud (PCS)

Les renseignements sur l'interdiction de stationnement sont disponibles à [saintjohn.ca](http://saintjohn.ca) ou au 506-658-4040.



# ENTRETIEN HIVERNAL DES ROUTES DE LA VILLE DE SAINT JOHN

Les rues de la ville sont classées par ordre de priorité en catégories, chacune ayant des normes de service à respecter une fois la tempête terminée.



## EXEMPLE DE QUARTIER DE SAINT JOHN



Pour connaître votre quartier, visitez : <https://saintjohn.ca/fr/rues-et-trottoirs/deneigement>

### PRIORITÉ 1

Routes d'urgence, rues principales et liaisons routières.

### PRIORITÉ 2

Principaux itinéraires d'autobus, zones scolaires, centres communautaires et quartiers d'affaires.

### PRIORITÉ 3

Rues collectrices résidentielles, petits itinéraires d'autobus et parcs industriels.

### PRIORITÉ 4

Rues locales ou de lotissement.

### PRIORITÉ 6

Rues rurales, en gravier avec un mauvais drainage.

\*Partie en gravier de la route Old Black River

## NORMES DE SERVICE POUR L'ÉTAT DES ROUTES APRÈS UNE TEMPÊTE

Dans les **8 heures**

**PRIORITÉ 1**  
**PRIORITÉ 2**

- ✓ Les routes sont praticables.

Dans les **12 heures**

**PRIORITÉ 3**  
**PRIORITÉ 4**

- ✓ Les routes sont praticables.

Dans les **2 jours**

**PRIORITÉ 1** **PRIORITÉ 2**

- ✓ La neige a été repoussée.
- ✓ Le matériel antigivrage a été appliqué.

Dans les **3 jours**

**PRIORITÉ 3**

Dans les **4 jours**

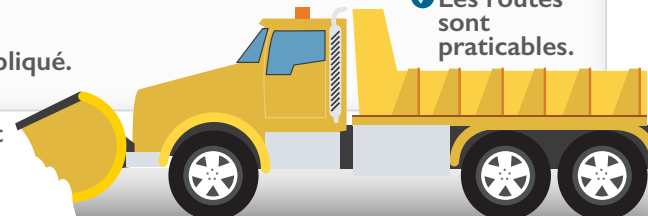
**PRIORITÉ 4**

Dans les **8 jours**

**PRIORITÉ 6**

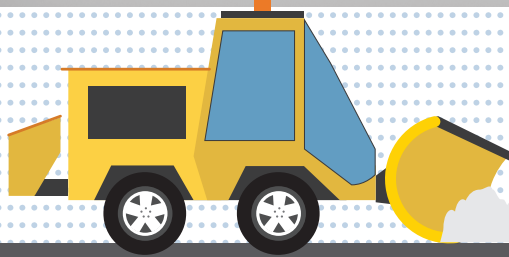
- ✓ Les routes sont praticables.

Les routes sont entretenues et surveillées quotidiennement. Pour signaler tout problème, communiquez avec notre équipe du Service à la clientèle au 506-658-4455 ou à [service@saintjohn.ca](mailto:service@saintjohn.ca)



# ENTRETIEN HIVERNAL DES TROTTOIRS DE LA VILLE DE SAINT JOHN

La Ville de Saint John vise à maintenir un accès piétonnier sécuritaire et la facilité d'utilisation des trottoirs et allées désignés pendant la saison hivernale.



**225**  
kilomètres (55 %)

DE TROTTOIRS DE LA VILLE SONT ENTRETENUS PENDANT LES MOIS D'HIVER À L'AIDE DE 13 PIÈCES D'ÉQUIPEMENT

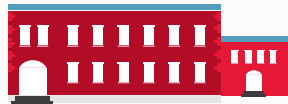
## PRIORITÉ 1

Principaux points de vente au détail et arrêts d'autobus de Saint John Transit



## PRIORITÉ 2

Zones scolaires immédiates



## PRIORITÉ 3

Rues artérielles



## PRIORITÉ 4

Rues locales ou de lotissement.



## NORMES DE SERVICE POUR CHAQUE PRIORITÉ PENDANT LA TEMPÊTE

### APRÈS LA TEMPÊTE

#### PRIORITÉ 1

- ✓ Créer un niveau d'accessibilité de base.

#### PRIORITÉ 2

#### PRIORITÉ 1

- ✓ Passage piétonnier de base\* dans les **12 heures**
- ✓ Sel ou sable appliqué dans les **2 jours**

#### PRIORITÉ 2

#### PRIORITÉ 3

- ✓ Passage piétonnier de base\* dans un délai de **1 jour**
- ✓ Sel ou sable appliqué dans les **3 jours**

#### PRIORITÉ 4

- ✓ Passage piétonnier de base\* dans les **3 jours**
- ✓ Sel ou sable appliqué dans les **4 jours**

\*Un passage piétonnier de base signifie que la neige a été déneigée ou soufflée.

## ENTRETIEN QUOTIDIEN

Les trottoirs sont entretenus et surveillés quotidiennement pendant les mois d'hiver.

Pour signaler des problèmes, communiquez avec notre équipe du Service à la clientèle au 506-658-4455 ou à [service@saintjohn.ca](mailto:service@saintjohn.ca)

Une carte des trottoirs entretenus à Saint John, ainsi que le plan complet de gestion hivernale, sont disponibles à [saintjohn.ca](http://saintjohn.ca).

